



Gouvernance du Groupe multipartite et du processus ITIE

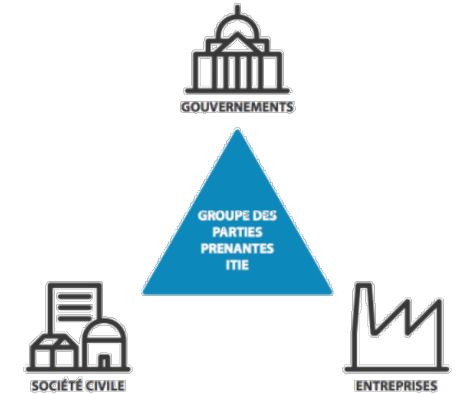
Atelier régional Afrique francophone – 22 septembre 2021



La norme mondiale pour la bonne gestion des
ressources pétrolières, gazières et minières.

Introduction

- Le GMP: pierre angulaire de l'ITIE, responsable de la mise en oeuvre dans le pays
 - *Miroir au niveau national du Conseil d'administration international*
 - *Plateforme de dialogue entre les parties prenantes.*
 - Sans bonne gouvernance:
 - *Blocages, conflits d'intérêts, risque réputationnel, perte de crédibilité, désengagement de parties prenantes, inefficacités...*
 - Gouvernance internationale, enjeu majeur pour l'ITIE:
 - [Statuts de l'ITIE](#), [Manuel Conseil d'administration](#), [Directive pour chaque collège](#), [Comité de Gouvernance et de Supervision](#)
- **Comment assurer une gouvernance efficace de l'ITIE au niveau national ?**



Qu'est ce que la bonne gouvernance à l'ITIE

- La bonne gouvernance du GMP doit permettre le respect:
 - *Exigence 1.1, 1.2, 1.3 : Engagement de gouvernement, des entreprises, de la société civile (y compris protocole de la société civile)*
 - *Exigence 1.4: Fonctionnement du Groupe multipartite*
 - *Des principes ITIE, notamment le Principe 12: importance des contributions de chaque partie prenante*
- Mais aussi:
 - *Un GMP impliqué dans tous les aspects de la mise en oeuvre et de débat public*
 - *Un secrétariat national efficace qui soutient le GMP, capital pour la mise en oeuvre*
 - *La transparence de fonctionnement et l'absence de conflits d'intérêts*
 - *Documenter la pratique et démontrer la cohérence avec les règles*

Objectif sous-jacent de l'Exigence 1.4

- «L'objectif de cette exigence est d'assurer l'existence d'un Groupe multipartite indépendant, capable d'exercer un suivi véritable et actif de tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE et permettant d'équilibrer les intérêts des trois collèges principaux (gouvernement, entreprises et société civile) de façon consensuelle. La condition *sine qua non* pour atteindre cet objectif est que le Groupe multipartite comprenne un nombre adéquat de représentants des principales parties prenantes, ceux-ci étant nommés sur la base de procédures ouvertes, justes et transparentes au sein de chaque collège, qu'il prenne des décisions de manière inclusive et qu'il fasse rapport à l'ensemble des collèges.»

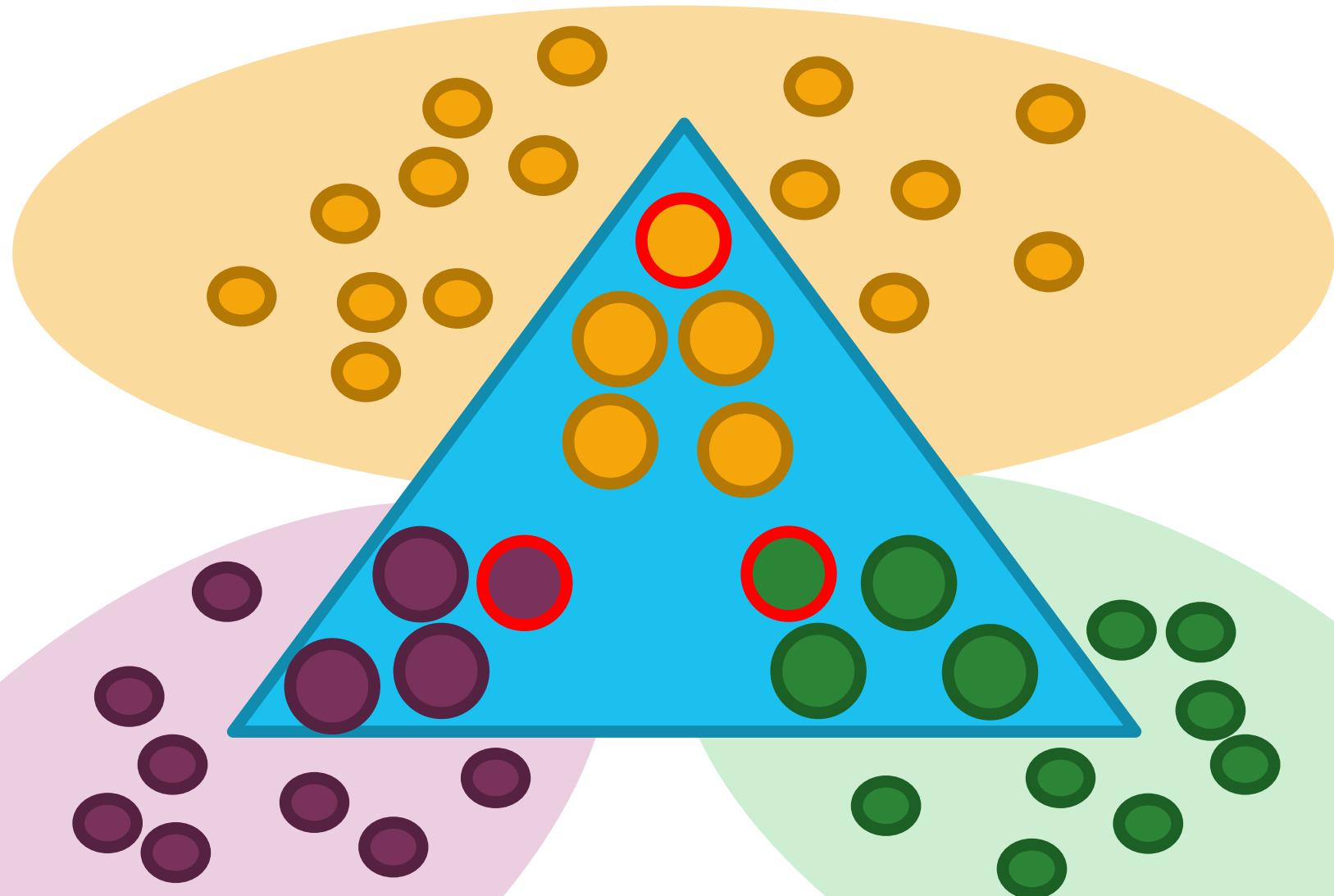
[\(Guide de Validation 1.4\)](#)

Éléments de bonne gouvernance du GMP

Plateforme ouverte et inclusive

- La bonne gouvernance du GMP ne dépend pas que du gouvernement
 - 1.4 a): «Le gouvernement est tenu de travailler avec la société civile et les entreprises, et de mettre en place un groupe multipartite pour assurer le suivi de la mise en œuvre de l'ITIE » (1.4 a)
- L'invitation à participer au groupe doit être ouverte et transparente (1.4 a i), inclusive et ouverte à des observateurs
- Exemples:
 - *séances d'écoute publiques ont eu lieu dans les lieux où les ressources sont extraites et/ou les entreprises extractives ont leur siège social, webinaires*
 - *interventions ciblées auprès d'organisations de défense des droits des femmes*
 - *évaluations des capacités des parties prenantes, de leur composition*

Consultation du collège au sens plus large



Représentation de manière adéquate

- Exemple: cas où les matières premières produites sont diversifiées ou cas où la diversité géographique constitue un élément majeur à prendre en considération.
- Peut inclure des médias, des syndicats, des parlementaires
- Chaque partie prenante doit avoir le droit de nommer ses propres représentants
- Les groupes de la société civile participant à l'ITIE en tant que membres du Groupe multipartite doivent être indépendants du gouvernement et/ou des entreprises,
- Prise en compte de l'équilibre genre

TdR du GMP

- Le GMP doit s'accorder sur des TdR et les publier. Doit inclure les provisions de l'Exigence 1.4 b):
 - *Rôle du GMP (Supervision de la mise en œuvre, Communication...)*
 - *Code de conduite ITIE*
 - *Procédures claires (Prise de décision, mandats, procédures de désignation, ordre du jour inclusif, publication des PV, fréquence des réunions, circulation de documents...)*
 - *Cf texte complet Exigence 1.4 b)*
- Il peut prendre la forme de plusieurs textes: Décrets, Statuts, Règlement Intérieur, TdR généraux.

Rôle du GMP

- Au-delà de l'approbation de TdR des consultants et de rapports...
- Espace de réflexion, d'analyse critique et de débat sur la gouvernance des ressources naturelles
- Promotion du débat public: communication avec le reste des collèges au-delà des représentants, utilisation des médias
- Mesure de l'impact de l'ITIE et des résultats. Utilisation des conclusions pour mettre à jour le prochain plan de travail
- Rôle crucial avant la Validation: Remplissage des 3 documents (Parties Prenantes, Transparence, Impact), réflexion sur l'objectif sous-jacent pour chaque exigence du guide de Validation

Procédure de décision par voie de non objection

- Crucial à cause du COVID
- Exemple de la prise de décision au CA:
 - Un document est préparé avant le comité/CA.
 - Le document est discuté pendant le comité /CA (qui peut être virtuel).
 - Le projet de décision est partagé avec les membres du comité /CA par email pour commentaires ou non objection. S'il n'y a pas d'objections passé un délai, la décision est adoptée.

Registre des décisions du Conseil d'administration

Toutes les décisions prises par le Conseil d'administration lors de ses réunions ou par voie de circulaire sont publiées sur le site Internet de l'ITIE.

Le registre présente les décisions issues de procès-verbaux adoptés et de Circulaires du Conseil d'administration. Si le registre devait contenir une imprécision, le procès-verbal de la réunion fait foi. Plus d'informations [ci-dessous](#).

Décisions du Conseil

Rechercher Items per page 50 ▼

Date	Decision #	Décision	Keywords	Pays
03.09.2021	2021-52/BC-312	Le Tchad peut prétendre à une prorogation du commencement de sa Validation.	Demande de prorogation de la date de début de la Validation	Chad
03.09.2021	2021-51/BC-312	Le Suriname peut prétendre à une prorogation de l'échéance de rapportage.	Demande de prorogation de la date de publication du Rapport ITIE	Suriname
03.09.2021	2021-50/BC-312	La Sierra Leone peut prétendre à une prorogation du commencement de sa Validation.	Demande de prorogation de la date de début de la Validation	Sierra Leone
03.09.2021	2021-49/BC-312	Le Guatemala peut prétendre à une prorogation de l'échéance de rapportage.	Demande de prorogation de la date de publication du Rapport ITIE	Guatemala
03.09.2021	2021-48/BC-312	Changements dans la composition du Conseil d'administration.	Gouvernance de l'ITIE	
23.07.2021	2021-46/BC-310	Le Malawi peut prétendre à une prorogation de l'échéance de rapportage et de Validation.	Demande de prorogation de la date de publication du Rapport ITIE, Demande de prorogation de la date de début de la Validation	Malawi
23.07.2021	2021-45/BC-310	La République kirghize peut prétendre à une prorogation de l'échéance de rapportage.	Demande de prorogation de la date de publication du Rapport ITIE	Kyrgyz Republic
23.07.2021	2021-44/BC-310	La Validation du Guyana est reportée de trois mois.	Demande de prorogation de la date de début de la Validation	Guyana

Dans les cas où il y a des indemnités journalières

- Si le Groupe multipartite décide d'adopter une politique concernant les indemnités journalières pour la participation aux réunions de l'ITIE et les autres paiements à verser à ses membres, celle-ci devra être transparente et ne pas créer de conflit d'intérêts (1.4 b)
- **Transparence:**
 - *Expliciter dans les TdR la règle, publier les grilles et barèmes, expliquer le calcul du montant prévu dans le plan de travail, documenter la pratique des paiements*
- **Absence de conflit d'intérêt:**
 - *Montant trop élevé = conflit d'intérêt entre les représentants et ceux qui ne le sont pas. Recours abusif aux groupes de travail inefficaces*

Du secrétariat national

- Responsabilité de la mise en œuvre dans la Norme: le GMP, pas le secrétariat national
- Miroir du Secrétariat international. Rôle majeur du secrétariat national: [Note d'orientation n 25](#)
 - *Préparations/résumés des réunions; décisions bien documentées*
 - *Agenda envoyé en avance*
- Également pour s'assurer qu'une institution dédiée assure une coordination régulière avec toutes les parties prenantes dans le pays et à l'extérieur
- Documents par écrit et publics définissant dans le détail la fonction principale du secrétariat et sa redevabilité
- Evaluation régulière du secrétariat national par le Groupe multipartite
- Redevabilité et équilibre des intérêts claires, absence de biais, Clarté dans la délégation des fonctions et dans la délimitation des rôles
- Nous recommandons une séparation entre le rôle d'exécution du secrétariat national et le rôle de supervision du GMP.

Quelques autres défis au bon fonctionnement des GMP

- Renouvellement des membres
- Statut d'observateur aux réunions des GMP
- Assymétrie des capacités techniques et prise de décision au sein de l'ITIE
- Documentation de l'impact de l'ITIE

Possibilité de support du Secrétariat international

- Le Secrétariat international est disponible pour commenter des projets de textes clefs sur la gouvernance avant leur adoption et fournir des recommandations fondées sur la Norme et les bonnes pratiques.
- Les collèges peuvent nous contacter directement s'ils le souhaitent.



Extractive Industries
Transparency Initiative

Merci

www.eiti.org
@EITlorg

AUTEUR Secrétariat international
DATE septembre 2021
OCCASION Atelier Gouvernance GMP

E-MAIL secretariat@eiti.org **TELEPHONE** +47 22 20 08 00
ADDRESS EITI International Secretariat, Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norway